



44^e session du Conseil des droits de l'homme

Discussion annuelle sur les droits de l'enfant – Les droits de l'enfant et un environnement sain

Genève, le 1 juillet 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse salue la tenue de ce débat annuel sur les droits de l'enfant avec une focalisation sur un environnement sain, en particulier la participation des enfants défenseurs environnementaux. Nous remercions la Haute-Commissaire pour l'élaboration d'un rapport sur cette thématique qui gagne en importance.

Un environnement sûr, propre, sain et durable est une condition préalable essentielle à la pleine jouissance de tous les droits de l'homme, y inclus et en particulier les droits de l'enfant. La dégradation de l'environnement, le changement climatique et l'exposition des enfants à la pollution et aux déchets toxiques représentent un danger immédiat pour les droits de l'enfant.

Alors que les impacts du changement climatique se font de plus en plus sentir dans le monde, les jeunes et les enfants sont les acteurs les plus vocaux dans la lutte contre le réchauffement climatique. Avec leurs mouvements «Fridays for Future», ils demandent aux gouvernements des mesures effectives afin que leur génération ne soit pas privée de leur avenir. Il incombe désormais aux Etats et à la communauté internationale de répondre à leurs demandes et de mettre en œuvre les mesures de l'Accord de Paris et d'autres accords régionaux sur l'environnement et le climat.

Le rapport de la Haute-Commissaire met en avant les obligations des Etats de garantir les droits de l'enfant, mais également la responsabilité des entreprises à cet égard. Comme le prévoient les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, il est aussi de leur responsabilité de respecter les droits de l'enfant, y compris les droits de l'homme liés à un environnement sain. La Suisse soutient la mise en œuvre de ces principes directeurs à travers son plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme.

Madame la Haute-Commissaire, quelles sont les mesures qui apporteront des résultats visibles à court terme pour la réalisation des droits des enfants à travers un environnement sain?

Je vous remercie.
